



**Yannick CAMBRAY**

*Représentant de Saint-Pierre et Miquelon  
Membre de la Section de l'Agriculture, de la Pêche  
et de l'Alimentation  
Membre de la Délégation à l'Outre-Mer*

Saint-Pierre, le 11 mars 2016

Monsieur le Député,

Vous m'avez convié à assister à une réunion le lundi 14 mars pour échanger sur les conclusions de la mission "Egalité Réelle", en amont de la remise officielle de votre rapport, ce dont je vous remercie.

Je ne serai présent sur Paris qu'à compter du jeudi 17 mars. Par conséquent je ne pourrai pas honorer votre invitation.

Je tenais toutefois à porter à votre connaissance trois sujets qui peuvent alimenter votre réflexion dans l'élaboration de votre rapport, deux sujets spécifiques à Saint-Pierre et Miquelon et un troisième (plus anecdotique) qui concerne tous les Ultramarins.

**\* L'Autorisation de Voyage Electronique (AVE)**

Le Canada a décidé de mettre en place une Autorisation de Voyage Electronique (AVE) pour l'entrée des étrangers sur leur territoire.

Comme vous le savez, l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon ne dispose pas de liaison aérienne directe avec la France métropolitaine. De ce fait, tout déplacement vers la France ou un pays étranger (ou de France et d'un pays étranger vers Saint-Pierre et Miquelon) nécessite un transit obligatoire par le Canada.

Si, grâce aux interventions conjuguées, dès l'annonce de cette mesure en avril 2015, de la Ministre de la Fonction Publique Annick GIRARDIN et du Député Stéphane CLAIREAUX, un accord a permis de dispenser de cette AVE les résidents de SPM désirant se rendre au Canada et de revenir dans nos îles à condition de ne pas sortir du territoire canadien, il en est tout autre lorsque ces derniers souhaitent revenir chez eux de France métropolitaine ou d'un pays tiers. Dans ce cas, ils sont contraints de solliciter auprès de l'Administration canadienne une Autorisation de Voyage Electronique.

Bien des "embûches" se posent toutefois à beaucoup de mes compatriotes pour l'obtention de cette AVE.

Pour exemples, certaines personnes se voient refuser cette autorisation pour de singulières raisons médicales, d'autres - et c'est un comble - parce qu'ils sont "binationaux" Franco-canadiens ! Le Canada les oblige à prendre un passeport canadien... Enfin, quelques résidents subissent aussi, en quelque sorte, ce que j'appelle une "double peine", car après avoir fait l'objet d'une condamnation en justice sur le territoire français (et donc avoir payé leur dette à la société), ils se voient refuser tout transit par le Canada et sont donc "condamnés" à résider sur notre petit Archipel de 242 KM<sup>2</sup> !

En outre, cette nouvelle procédure canadienne constitue de facto, comme l'a souligné le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Jean-Marc AYRAULT, "un obstacle à la circulation de citoyens français entre deux territoires français et soulève ainsi une difficulté de principe".

Ces dernières semaines, le Ministre des Affaires Etrangères, M. Jean-Marc AYRAULT, le Député de l'Archipel, M. Stéphane CLAIREAUX, moi-même, en tant que Conseiller Economique, Social et Environnemental, le Président du Groupe Outre-Mer du CESE, M. Christian VERNAUDON et le Maire de Miquelon-Langlade, M. Jean de LIZARRAGA, sommes intervenus par courrier auprès du Premier Ministre Canadien, M. Justin TRUDEAU, pour demander une exemption complète d'AVE pour les résidents français de Saint-Pierre et Miquelon. Vous trouverez ces différents courriers en pièces jointes.

Suite aux difficultés rencontrées par la mise en place de cette AVE, les autorités canadiennes viennent de repousser sa mise en application à septembre prochain, alors que celle-ci devait entrer en vigueur au 15 mars.

Il serait judicieux d'ici cette date que le sort des habitants de Saint-Pierre et Miquelon soit pris en compte au plus haut sommet de l'Etat afin qu'une exemption totale d'AVE soit actée pour les natifs et résidents français de Saint-Pierre et Miquelon.

### **\* Pétition citoyenne pour une liaison aérienne directe entre la métropole et Saint-Pierre et Miquelon**

Monsieur Robert LANGLOIS, citoyen français de Saint-Pierre et Miquelon, vient d'adresser une pétition au Président de la République, pétition qui a recueilli 1440 signatures, pour demander une liaison directe aérienne entre notre Archipel et la métropole. (je vous joins le courrier accompagnant cette pétition).

Eu égard au dossier AVE que je viens d'exposer, et compte tenu des nombreuses raisons évoquées par M. LANGLOIS dans son courrier (raisons que je partage), du fait que notre Archipel reste en 2016 l'un des rares territoires d'Outre-Mer à ne pas avoir de liaison directe avec la métropole, il me paraît urgent qu'une étude sérieuse, indépendante et associant tous les acteurs du territoire (dont la compagnie aérienne locale Air Saint-Pierre) soit diligentée avec comme objectif la création d'une ligne directe entre SPM et la métropole à court ou moyen terme.

### **\* Impossibilité pour un Ultra-marin de souscrire un abonnement téléphonique en métropole**

Il est difficile (voire impossible) pour un originaire d'Outre-Mer de souscrire un abonnement téléphonique auprès des leaders de la téléphonie française (Orange et Bouygues tout particulièrement) lorsqu'il ne dispose pas de compte bancaire métropolitain !

Pour preuve de cette difficulté, je vais vous exposer mon cas personnel.

J'ai été nommé, par le Gouvernement, Conseiller Economique, Social et Environnemental le 15 novembre dernier.

Pour des raisons de "commodité" liées à cette fonction, j'ai souhaité lors de mon premier déplacement à Paris souscrire un abonnement téléphonique. Quelle ne fut pas ma surprise de constater à l'agence Orange où je me suis rendu, que je ne pouvais pas souscrire à un abonnement téléphonique, car je ne disposais pas de compte bancaire sur le sol métropolitain ! Devant mon étonnement et mes remarques, l'employée m'a précisé qu'elle n'appliquait que les consignes de sa direction et que cette décision datait de deux ans et avait pour fondement "les risques de fraude" ! Les banques ultra-marines n'étant pas "sûres" !

Un peu interloqué, je me suis rendu de suite chez le concurrent "SFR" où j'ai eu droit au même refus pour les mêmes raisons ! L'employé me précisant même, devant témoin, que c'était normal puisqu'"en outre-mer, nous n'étions qu'à moitié français" !!!!

J'ai raconté cette anecdote à mes collègues du Groupe Outre-Mer du CESE et tous m'ont conseillé de réagir à cette mésaventure. Je profite donc de l'occasion que vous me donnez avec votre rapport sur l'Egalité réelle pour vous faire part de ce "vécu" que j'estime discriminatoire à l'encontre des Ultramarins.

Je vous prie d'être assuré, Monsieur le Député, de mes sentiments les meilleurs et les plus respectueux.

Yannick CAMBRAY



Conseiller Economique, Social  
et Environnemental  
Saint-Pierre et Miquelon

M. Victorin LUREL  
Ancien Ministre  
Député de Guadeloupe  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
**75007 PARIS**